



Nombre de Conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Représentés : 2
- Excusée : 1

## COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MARS 2021 à 18h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 4 mars 2021 sous la présidence de M. Olivier Postal, Maire

En présence de : Mme Weber, M. Froehlicher, Mme Nalepa, M. Boulay, Mme Even, M. Ziegler, Mme Harter, M. Ackermann, Mme Potier, M. Hoël, Mme Huot, M. Bier, M. Siat, Mme Sacksteder, M. Czapla-Stoehr, Mme Guerab, M. Berardi, Mme Jonveaux-Pecourt, M. Meftah, Mme Wittmann, M. Ettinger, M. Lorenzi, M. Perniceni, M. Hengel, Mme Wenk

Ont donné procuration : Mme Stin à Mme Guerab, Mme Belesgaa à M. Perniceni

Excusée : Mme Laurent

Secrétaire de séance : M. Czapla-Stoehr

### ORDRE DU JOUR

Communications de Monsieur le Maire  
Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2020  
Désignation du secrétaire de séance

1. Communication des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal
2. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
3. Remplacement de membres au sein des commissions permanentes
4. Débat d'Orientations Budgétaires 2021
5. Autorisation de cession de terrain rue Didier Pironi
6. Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021
7. Signature avec la ville d'Hayange d'une convention de remboursement des frais de formation suite à la mutation d'un agent
8. Révision du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués
9. Création d'un emploi non permanent de catégorie A à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet
10. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – Rapport n°19
11. Motion pour le maintien par la Poste d'un service public de qualité et de proximité

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** le procès-verbal du 16 décembre 2020.
  - **DESIGNE** comme secrétaire de séance M. Czapla-Stoehr, conseiller municipal.
- 1- **PREND ACTE** des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal.
  - 2- **PREND ACTE** de l'installation d'un nouveau conseiller municipal.
  - 3- **PROCEDE** au remplacement de deux membres au sein des commissions permanentes du Conseil Municipal de la manière suivante :

- Mme Gabrielle WENK remplace Monsieur Jean-Michel DELON pour la liste « Un Nouveau Souffle pour Terville » dans la commission de l'animation et des vies quotidiennes, associatives et scolaires ;
- M. David LORENZI remplace Madame Denise WAGNER pour la liste « Toujours Ensemble pour Terville » dans la commission des finances et du personnel.

4- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2021.

5- **AUTORISE** la vente à la Société CEBECAR d'une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée en section 4 n° 729 d'une superficie de 213 m<sup>2</sup> pour un montant total de 21 300 euros HT ;

**CHARGE** Maître Jacob du compromis de vente et de l'acte de vente ;

**AUTORISE** le Maire et en cas d'empêchement, Monsieur Jean-Paul Boulay, à signer les actes notariés ainsi que toutes pièces utiles, et d'une manière générale à prendre toutes mesures permettant l'exécution de la présente délibération ;

**IMPUTE** la recette à l'article 775.

6- **APPROUVE** le renouvellement, pour une période de trois ans maximum, de l'organisation des enseignements qui sera appliqué aux deux groupes scolaires tervillois à compter de la rentrée de septembre 2021 de la manière suivante :

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h00	14h00 – 16h30
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

7- **AUTORISE** le versement à la ville d'Hayange d'une indemnité de 15 543 € ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer la convention portant remboursement des frais de formation suite au recrutement par mutation d'un agent titularisé depuis moins de 3 ans ;

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget 2021.

8- **ABROGE** la délibération n°20200525\_11 du 25 mai 2020 à compter de la date d'entrée en fonction du 4<sup>ème</sup> conseiller délégué ;

**ATTRIBUE** conformément aux articles L.2122-18 et L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'indemnité aux conseillers municipaux auxquels des délégations de fonction auront été accordées dans les conditions définies ci-dessus ;

**FIXE** les indemnités des élus, à compter de la date d'entrée en fonction du 4<sup>ème</sup> conseiller délégué, stipulée dans l'arrêté de délégation, de la manière suivante :

- o Maire : 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- o Adjoints : 17,57% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- o Conseillers délégués : 7,74% de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

**IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 65 du budget 2021 et des suivants.

9- **CREE** à compter du 17 mai 2021 un emploi non permanent au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;

**DIT** que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

**DIT** que l'agent recruté devra être titulaire d'un DESS en aménagement du territoire et disposer d'expérience dans le management de projets dans le secteur de l'immobilier ;

**DIT** que sa rémunération sera calculée, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, selon un indice brut maximum de 653 ;

DIT que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans ;

**MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 12 mars 2021 ;

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget.

10- **APPROUVE** le rapport n°19 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».

11- **SE PRONONCE** aujourd'hui pour le maintien à Terville d'un service public postal de qualité pour l'ensemble de ses usagers ;

**REFUSE** catégoriquement toute fermeture ou transformation du bureau de la poste de la commune.

Affiché le 11 mars 2021.



Le Maire,

Olivier Postal